

Centre Communal  
D'Action Sociale

COMMUNE DE  
L'HORME  
Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Président.  
Date de la convocation du Conseil d'Administration :  
Le 06 février 2024.

**Présents :** M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT,  
Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE,  
M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ

**Absents excusés :** Mme Françoise BECH, M. Maurice  
MANET, M. Damien PAYRE

Monsieur le Président expose :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant  
sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31  
décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en  
ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

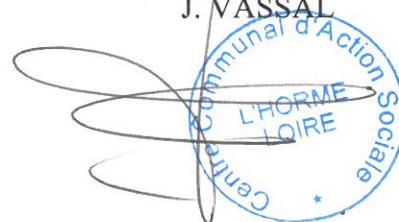
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- Déclare que le compte de gestion du centre communal d'action  
sociale pour l'exercice 2023 établi par le receveur, visé et certifié  
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de  
sa part.

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président

J. VASSAL



Nombre de Conseillers

En exercice	9
Présents	6
Votants	6

Objet : Délibération :2024-02  
**Approbation du compte de  
gestion 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024  
Publication : 29/02/2024